Document généré le 2 juin 2025 23:56

Port Acadie
Revue interdisciplinaire en études acadiennes
An Interdisciplinary Review in Acadian Studies

L'évolution de la radio de langue française en Acadie, 1939–1959

Alain Canuel

Numéro 29, printemps 2016

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1051507ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1051507ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Université Sainte-Anne

ISSN

1498-7651 (imprimé)
1916-7334 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Canuel, A. (2016). L'évolution de la radio de langue française en Acadie, 1939–1959. *Port Acadie*, (29), 73–110. https://doi.org/10.7202/1051507ar

Résumé de l'article

La présente analyse porte sur le développement de la radio acadienne (CBAF) depuis ses débuts jusqu'à la mise en service des postes relais permettant de rejoindre la majorité de la population acadienne des Maritimes. L'étude retrace les principaux jalons de son histoire, à savoir : l'influence de la radio québécoise à ses débuts, le regroupement de diverses personnalités acadiennes, le rôle du clergé catholique, la mobilisation de la population et les campagnes de sensibilisation du journal *L'Évangéline*. L'analyse fait également état des démarches entreprises auprès des autorités de Radio-Canada pour la création d'une station acadienne, des revendications sous forme de rapports et de mémoires auprès d'instances politiques et administratives et des luttes menées par les élites et organismes acadiens. Nous concluons sur la portée de CBAF au regard de la radio communautaire.

Tous droits réservés © Université Sainte-Anne, 2018

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

L'évolution de la radio de langue française en Acadie, 1939–1959

Alain Canuel
Chercheur indépendant

Résumé
La présente analyse porte sur le développement de la radio acadienne (CBAF) depuis ses débuts jusqu'à la mise en service des postes relais permettant de rejoindre la majorité de la population acadienne des Maritimes. L'étude retrace les principaux jalons de son histoire, à savoir : l'influence de la radio québécoise à ses débuts, le regroupement de diverses personnalités acadiennes, le rôle du clergé catholique, la mobilisation de la population et les campagnes de sensibilisation du journal *L'Évangéline*. L'analyse fait également état des démarches entreprises auprès des autorités de Radio-Canada pour la création d'une station acadienne, des revendications sous forme de rapports et de mémoires auprès d'instances politiques et administratives et des luttes menées par les élites et organismes acadiens. Nous concluons sur la portée de CBAF au regard de la radio communautaire.

Abstract
This study focuses on the development of Acadian radio (CBAF) from its inception to the commissioning of relay stations to reach the majority of the Acadian population of the Maritimes. The study traces the main milestones of its history, namely: the influence of Quebec radio in its infancy, the regrouping of various Acadian personalities, the role of the Catholic clergy, the mobilization of the population and the awareness campaigns of the newspaper L'Évangéline. The analysis also highlights the steps taken by the CBC authorities to create an Acadian station, the demands in the form of reports and briefs to political and administrative authorities, and the struggles of the Acadian elites and organizations. We conclude on the scope of CBAF with respect to community radio.

Mots clés
radio francophone, Acadie, histoire des médias, CBAF, Radio-Canada, Adrien Pouliot, Clément Cormier

Keywords
French-language radio, Acadia, media history, CBAF, Radio-Canada, Adrien Pouliot, Clément Cormier

Ils sont d'une race qui ne sait pas mourir.
(Félix-Antoine Savard)

Introduction

Le développement d'un réseau national de langue française au Canada ne suit pas une courbe parfaite. Celui-ci a évolué en dents de scie et la résultante d'une couverture pancanadienne pour entendre du français *a mari usque ad mare* s'étendra sur plus de trois décennies, au prix d'efforts et de ténacité de la part de ses

défenseurs. Mais qu'en est-il de la radio en Acadie? Comment a-t-elle évolué et qui sont les principaux protagonistes ayant contribué à son succès? La plupart des ouvrages que nous avons recensés dans l'historiographie acadienne font état de la radio dans un contexte plus large (presse écrite, télévision, critique des médias, etc.)[1]. Peu d'auteurs ont consacré une analyse approfondie à son évolution et aux principaux acteurs qui ont contribué à son succès[2]. Notre texte se propose d'étudier la radio acadienne sur une période de deux décennies (1939–1959) en faisant ressortir les principaux jalons de son histoire, en particulier : l'influence de la radio québécoise à ses débuts, le regroupement de diverses personnalités acadiennes, le rôle du clergé catholique, la mobilisation de la population et les campagnes de sensibilisation du journal *L'Évangéline*. Notre objectif de recherche s'inscrit dans la foulée des ouvrages généraux portant sur les médias et la culture au Canada et fait ressortir, en conclusion, le caractère identitaire de la radio comme instrument de culture et de communication de masse, notamment la radio communautaire[3].

Les débuts de la radio française

Dans les Maritimes, les Acadiens rêvent d'une station radiophonique qui reflète leurs valeurs linguistiques, culturelles et religieuses. Dès 1933, ceux-ci ont accès à la station québécoise

1. À titre d'exemples, mentionnons les ouvrages suivants : Gérard Beaulieu, « Les médias en Acadie », dans J. Daigle (dir.), *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton, 1993, p. 505–542; et Régis Brun, *L'Acadie sur l'empremier et aujourd'hui, Moncton*, Centre d'études acadiennes, Musée acadien de l'Université de Moncton, 1999, p. 45–49.
2. À notre avis, la référence en cette matière demeure l'analyse de Jean-Pierre Landry, « Aperçu de l'histoire de la radio et de la télévision françaises des Maritimes (de 1933 à 1960) », dans *Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 14, nº 3, septembre 1983, p. 75–90. Nous émettons toutefois quelques réserves à cette analyse qui contient des inexactitudes (p. ex., Adrien Pouliot et Me Guy Roberge n'ont jamais été gouverneurs de la Commission Massey).
3. Nous présentons quelques références incontournables, qui mettent en perspective le caractère sociopolitique et culturel de la radio au Canada : Mary Vipond, *The Mass Media in Canada*, Toronto, James Lorimer & Co., 1989, 205 p.; E. Austin Weir, *The Struggle for National Broadcasting in Canada*, Toronto, McClelland & Stewart Ltd., 1965, 477 p.; Frank Peers, *The Politics of Canadian Broadcasting, 1920-1951*, Toronto, University of Toronto Press, 1969, 466 p.; et Michel Filion, *Radiodiffusion et société distincte : des origines de la radio jusqu'à la Révolution tranquille au Québec*, Laval, éd. Méridien, 1994, 239 p.

(CHNC New Carlisle), qui ne donne pas entière satisfaction. D'une part, son rayonnement ne couvre qu'une partie du nord-est du Nouveau-Brunswick et, d'autre part, les émissions diffusées sont davantage axées sur la réalité québécoise, laissant ainsi peu de place au développement d'une véritable culture acadienne. Pour pallier cette situation, Joseph D. Boudreau, spécialiste de la publicité à CHRC Québec, veut mettre sur pied une station radiophonique à Bathurst, au Nouveau-Brunswick. La lettre qu'il écrit, en 1939, à l'abbé Paul-Émile Gosselin, secrétaire du Comité permanent des congrès de langue française, se veut un véritable plaidoyer en faveur de la culture et de l'identité acadiennes. Il s'agit de la première démarche concrète pour l'obtention d'une station française dans cette province et l'appui des membres du Comité permanent devient en quelque sorte un incontournable pour toute question relative aux liens culturels qui unissent les francophones du pays. Au départ, le projet est modeste, puisque Joseph D. Boudreau veut ériger une station commerciale de 100 watts à Bathurst, qui poursuivrait l'avancement de tous les mouvements sociaux, patriotiques et nationaux intéressant particulièrement les Acadiens[4]. La très grande majorité de ceux qui appuient le projet sont d'origine acadienne et détiennent des postes clés. Mentionnons, à ce chapitre, le ministre fédéral des Pêcheries, Joseph-Enoïl Michaud, le député fédéral de Bathurst, le docteur C. J. Véniot, l'avocat Albany M. Robichaud, représentant l'opposition dans le comté de Gloucester, le docteur Albert Sormany, président de la Société de l'Assomption, Mgr Arthur Melanson, archevêque de Moncton et le révérend A. A. Allard, de la Société historique acadienne. Bien que la lettre de Joseph D. Boudreau vise à démontrer clairement le bien-fondé du projet et le soutien de personnalités éminentes, de telles considérations ne sauraient suffire. Celui-ci doit également convaincre le comité permanent que Bathurst demeure l'endroit idéal pour optimiser le rendement de la future station acadienne. Il présente la ville comme le centre acadien par excellence, avec son collège classique, son chef-lieu de comté et son évêché. Il affirme que le poste atteindrait facilement une population d'environ 80 milles et plus à certaines heures et qu'il serait le seul à avoir un intérêt

4. J. D. Boudreau à Paul-Émile Gosselin, 16 février 1939, Archives de la ville de Québec [désormais AVQ], P52-9A / 1577-09.

local, puisque les émissions ne proviendraient pas de Montréal, de Québec, de Toronto ou de Vancouver[5]. Le comité permanent devra donc choisir entre deux endroits — mais selon quels critères?

La future radio acadienne : Bathurst ou Edmundston?

Le Comité permanent comprend fort bien que la population acadienne désire avoir un poste bien à elle. Toutefois, l'objection principale au projet demeure la proximité de la station avec celle de New Carlisle :

> [L]es membres craignent que les deux postes ne se fassent une concurrence désastreuse et, comme le comité et les sociétés nationales ont déjà donné leur appui dans certaines circonstances au poste de New Carlisle, il est un peu délicat d'intervenir dans le débat.[6]

Les membres accordent toute leur sympathie au projet et laissent la porte ouverte en demandant à Joseph D. Boudreau de lui *« donner des précisions anéantissant l'objection de New Carlisle »*, advenant l'éventualité qu'il maintienne sa position. Boudreau saisit très bien le point de vue du comité lorsqu'il écrit à l'abbé Paul-Émile Gosselin :

> J'ai compris depuis longtemps que New Carlisle serait une objection, sinon un obstacle à notre projet [...]. Comme ce poste subsiste dans des circonstances encore assez difficiles, une concurrence serrée pourrait être fort dommageable, puisque Bathurst présente tous les avantages voulus pour faire un éclatant succès d'un poste de radio.[7]

Ces propos laissent deviner que Joseph D. Boudreau considère la réponse du comité comme une demi-réussite, puisque son projet s'attire la sympathie des membres et que l'objection première repose principalement sur la rentabilité de CHNC, nécessaire à sa survie.

Joseph D. Boudreau va relancer le projet en modifiant sa stratégie. Après discussion avec son entourage, il écrit à l'abbé Paul-Émile Gosselin, en mentionnant, entre autres, les avantages

5. *Ibid*.
6. Paul-Émile Gosselin à J. D. Boudreau, 1er mars 1939, AVQ, P52-9A / 1577-09.
7. J. D. Boudreau à Paul-Émile Gosselin, 2 mars 1939, AVQ, P52-9A / 1577-09.

financiers que représente Edmundston[8]. Afin que le projet soit viable, certaines conditions s'imposent. Selon le ministre Michaud, le projet devra obtenir l'appui du gouvernement et des groupements nationaux intéressés et les promoteurs devront obtenir l'appui financier nécessaire[9]. Si ces conditions sont remplies, il y a fort à parier que le comité permanent donnera son aval au projet. La réponse de l'abbé Gosselin lui est favorable, pour autant que la majorité des Acadiens de la région appuient le projet[10]. À cet égard, il écrit à Calixte F. Savoie, secrétaire-trésorier de la Société de l'Assomption et membre du Conseil de la vie française en Amérique, pour connaître son opinion et lui demander s'il a des objections quant à l'établissement de ce poste[11]. Malgré cette démarche prudente, rien ne bouge.

Une insatisfaction grandissante

Un an et demi plus tard, la population acadienne ne possède toujours pas sa propre station et la grogne commence à s'installer. En juillet 1940, le docteur Frédéric-A. Richard[12] de Moncton dénonce *« l'injustice flagrante »* du temps accordé aux émissions diffusées en langue française dans les provinces des Maritimes, en comparaison de celles de langue anglaise[13]. Au cours des semaines qui suivent, d'autres protestations écrites, adressées à René Morin, vice-président du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada, et à Adrien Pouliot, nouvellement nommé gouverneur, proviennent de différents intervenants acadiens : Benoît Michaud, membre du Comité permanent de la survivance française en Amérique; le docteur Joseph Émile LeBlanc, de West Pubnico, en Nouvelle-Écosse; Émery Leblanc, du journal *L'Évangéline*; Mgr Albert Leménager, vicaire général de l'archidiocèse de Moncton; et Mgr Arthur Melançon, archevêque de Moncton. En s'adressant à Benoît Michaud,

8. *Ibid*.
9. J. D. Boudreau à Paul-Émile Gosselin, 13 mars 1939, AVQ, P52-9A / 1577-09.
10. Paul-Émile Gosselin à J. D. Boudreau, 13 mars 1939, AVQ, P52-9A / 1577-09.
11. Paul-Émile Gosselin à Calixte-F. Savoie, 3 avril 1939, AVQ, P52-9A / 1577-09.
12. Le docteur Richard va jouer un rôle considérable auprès de certaines organisations nationalistes acadiennes, dont la Société de l'Assomption, où il est médecin-réviseur de 1913 à 1931. Il occupe également le poste de directeur de *L'Évangéline* et de l'Imprimerie acadienne
13. Dr Richard à René Morin, 29 juillet 1940, Archives Université Laval (désormais AUL), fonds Adrien Pouliot, P168.

Adrien Pouliot dit comprendre le *« problème des émissions françaises à la Radio pour le Nouveau-Brunswick »*. Et celui-ci d'ajouter : *« De plusieurs entrevues que j'ai eues avec le docteur [Charles] Houde de New Carlisle, il semble ressortir que la population française de Campbellton et des environs se trouve fort bien desservie par le poste CHNC. »*[14] Peut-on voir chez Pouliot une contradiction lorsque, dans une même lettre, il affirme *« comprendre le problème »* et il mentionne que *« la population française de Campbellton se trouve fort bien desservie »*? Si l'on recoupe certaines correspondances d'autres intervenants, tout porte à croire que Pouliot met en place une stratégie qui transcende les propos de tout un chacun. En tant que membre du Bureau des gouverneurs et président du Comité permanent de la survivance française en Amérique, il adopte une démarche qui ne se limite pas uniquement à combler les besoins d'une seule province, mais à développer un réseau pancanadien. Depuis son entrée en fonction en 1939, à titre de gouverneur, Pouliot est sollicité de toutes parts. Dans ces circonstances, il doit agir avec circonspection, à savoir qu'il ne doit pas créer d'inégalités entre les diverses communautés francophones du pays qui réclament son aide pour l'obtention d'une radio française et surtout, qu'il ne doit pas s'aliéner les autres membres du Bureau des gouverneurs, qui ne partagent pas nécessairement les mêmes visées par rapport au développement d'un réseau français pancanadien[15].

Le secrétaire de l'Association de la jeunesse acadienne de Moncton va encore plus loin : il présente à Adrien Pouliot une résolution qu'il a déjà fait parvenir à René Morin, en lui demandant de la considérer et de lui donner tout l'appui possible. La résolution se lit comme suit :

> - Attendu que la part du français à la radio [ne] nous est que pauvrement distribuée;
>
> - Attendu que la population française des provinces maritimes est dans une position géographique très favorable à la distribution des programmes en français, en plus d'être en majorité suffisante;

14. Adrien Pouliot à Benoît Michaud, 12 août 1940, AUL, fonds Adrien Pouliot, P168.
15. Sur cette question, voir : Alain Canuel, « Adrien Pouliot et le développement de la radio française dans les Prairies », Fondation littéraire Fleur de Lys, 2015; sur Internet : http ://www.manuscritdepot.com/a.alain-canuel.1.htm.

> - Résolu, alors, que le gouvernement de Radio Canada nous vienne en aide et trouve la solution d'une distribution plus équitable des programmes en français.
>
> - Résolu que la Jeunesse acadienne de Moncton envoye une copie de cette résolution à M. René Morin et à M. Adrien Pouliot de l'Université Laval.[16]

La réponse de Pouliot est quelque peu réservée. Il n'y a aucun engagement formel de sa part et on peut deviner le pourquoi de cette prudence[17]. René Morin et lui ne sont pas les seuls à prendre des décisions au sein du Bureau des gouverneurs. Il existe de profonds désaccords chez certains membres anglophones quant au projet de quatre stations radiophoniques françaises dans l'Ouest. Adrien Pouliot ne veut pas mettre en péril les acquis chèrement obtenus dans l'Ouest et surtout ne pas précipiter les événements dans les Maritimes, qui pourraient nuire à l'expansion d'un réseau français à travers le Canada.

La lettre que fait parvenir le vicaire de Moncton, Mgr Albert Leménager, à René Morin, nouvellement nommé président du Bureau des gouverneurs, ajoute une pression supplémentaire. Mgr Leménager n'y va pas par quatre chemins : *« Pas un poste de français dans les trois provinces. Nous avions espéré, lorsque celui de Sackville fut construit, que nous aurions peut-être de là des émissions françaises à côté des programmes anglais; mais il n'en est rien : CBC Maritimes est un poste unilingue anglais. »*[18] Il ajoute : *« [...] je conçois fort bien qu[e nos frères canadiens-français de Radio-Canada] ne sont pas toujours en mesure d'accomplir tout ce qu'ils désirent; mais ne vous semble-t-il pas qu'il est temps de mettre fin à cette situation intenable? »*[19] Et il termine en demandant à René Morin de se faire leur interprète auprès de la commission (entendons par là du Bureau des gouverneurs) et de solliciter d'elle l'établissement d'un poste français à Moncton. C'est Adrien Pouliot qui répond à la lettre de Mgr Albert Leménager. Dans un langage politiquement correct, Pouliot suggère à Mgr Leménager d'entrer en contact avec le docteur Charles Houde de New Carlisle pour discuter de l'accroissement

16. Émery Leblanc à Adrien Pouliot, 20 août 1940, AUL, fonds Adrien Pouliot, P168.
17. Adrien Pouliot à Émery Leblanc, 24 août 1940, AUL, fonds Adrien Pouliot, P168.
18. Mgr Albert Leménager à René Morin, 24 août 1940, AUL, P168 / 4/ 4.
19. *Ibid.*

du poste CHNC, plutôt que de la construction d'un nouveau poste français dans les provinces des Maritimes[20].

Pour l'heure, Pouliot n'entend pas intervenir directement dans le débat avant que les diverses parties se soient entendues. Toute demande auprès du Bureau des gouverneurs doit être préparée avec soin, pour ne pas essuyer un refus qui pourrait être lourd de conséquences. À cet égard, rappelons que Pouliot avait prévenu les représentants de l'Ouest qui voulaient présenter une demande de trois permis de postes : *« si on vous les refuse à présent, vous en aurez pour plusieurs années à attendre parce qu'il est très rare que Radio-Canada modifie ses décisions »*[21]. Nous pouvons supposer qu'il adopte la même attitude avec les gens de l'Est, pour éviter qu'ils essuient un refus de leur demande auprès du Bureau des gouverneurs. Chose certaine, à titre de président du comité permanent, la direction qu'entend donner Adrien Pouliot à la radio se situe à l'échelle nationale et tous les efforts concertés entre le comité et les principaux intervenants convergent vers un but ultime : une justice pour les francophones du pays favorisant l'unité nationale. Dans l'immédiat, cela se traduit par une plus grande part de français sur les ondes. La première démarche que Pouliot entreprend est principalement consacrée aux gens de l'Ouest. Lors de la réunion du Bureau des gouverneurs, le 15 avril 1940, il soulève la question du français et obtient comme gage de bonne volonté un quart d'heure de nouvelles en français[22]. C'est peu, diront certains, mais il s'agit d'une première victoire qui pourrait avoir un effet bénéfique pour les gens de l'Est.

Dans une lettre adressée à Henri Blanchard, secrétaire du comité régional de l'Île-du-Prince-Édouard, Pouliot mentionne que la question du français dans les provinces maritimes devrait être soulevée lors de la prochaine réunion du Bureau des gouverneurs : *« j'ai eu un long entretien avec monseigneur Leménager [...] et j'espère que la solution proposée sera acceptée à la prochaine réunion du Bureau des gouverneurs »*[23]. De quelle solution s'agit-il? La réponse

20. Adrien Pouliot à Mgr Albert Leménager, 28 août 1940, AUL, P168 /4 /4.
21. Raymond Denis, « Mes Mémoires », vol. 3, p. 72; sur Internet : http ://radio.societehisto.com/opFichier/-i-mes-memoires---vol-3--p-72--74--75-fak1f7NkzhZH-4132.pdf
22. Paul-Émile Gosselin à Maurice Baudoux, 27 avril 1940, Archives de la Saskatchewan [désormais AS], R-128, 15.
23. Adrien Pouliot à Henri Blanchard, 28 octobre 1940, AUL, fonds Adrien Pouliot,

ne tarde pas. Dans une lettre *« confidentielle et personnelle »* datée du 29 octobre 1940, Adrien Pouliot annonce au docteur Charles Houde qu'à la suite d'une longue discussion avec Mgr Albert Leménager sur la question du français dans les provinces maritimes, il va *« proposer à nouveau, à la prochaine réunion du Bureau des gouverneurs l'augmentation de puissance du poste [CHNC] »*[24]. De toute évidence, il s'agit de l'entente à laquelle en sont arrivés les principaux représentants acadiens et Adrien Pouliot, puisque le directeur de la station CHNC, le docteur Charles Houde, n'est nullement au courant de cette démarche. Le 4 novembre 1940, Houde affirmé avoir reçu la lettre de Pouliot au sujet de la *« demande réitérée pour l'obtention d'une augmentation de puissance au poste CHNC »*[25]. Même si tout semble réglé pour CHNC, la partie n'est pas gagnée pour autant. D'autres problèmes se profilent à l'horizon, compte tenu de la Deuxième Guerre mondiale, qui va sensiblement modifier la donne.

La radio dans le contexte de la Deuxième Guerre mondiale

D'entrée de jeu, deux questions nous viennent à l'esprit : Adrien Pouliot aurait-il convaincu les représentants acadiens de surseoir à leur projet et, dans l'immédiat, obtenir un plus grand rayonnement dans les Maritimes à travers CHNC? S'agit-il d'une stratégie en deux temps, à savoir : atteindre rapidement le plus grand nombre d'auditeurs acadiens et, par la suite, revoir la stratégie pour la mise sur pied d'une station acadienne à Edmundston ou ailleurs dans la province? Nous serions enclins à répondre aux deux questions par l'affirmative. Nous sommes en plein conflit mondial et les besoins de la guerre amènent la société d'État à reporter plus ou moins complètement ses grands travaux de construction. Qui plus est, la station CBA (de Sackville, au Nouveau-Brunswick), inaugurée le 8 avril 1939, n'apporte guère satisfaction aux Acadiens, puisqu'elle est considérée, aux dires de Mgr Albert Leménager, comme une station unilingue anglaise[26]. Dans l'immédiat, il semble que la meilleure

P168.

24. Adrien Pouliot à Charles Houde, 29 octobre 1940, AUL, fonds Adrien Pouliot, P168.
25. Charles Houde à Adrien Pouliot, 4 novembre 1940, AUL, fonds Adrien Pouliot, P168.
26. Mgr Leménager à Morin, 24 août 1940, AUL, fonds Adrien Pouliot, P168, *op. cit.* Voir également : Radio-Canada, « Un bref historique de la Société Radio-Canada », *Relations publiques*, Ottawa, mars 1977.

des solutions soit d'obtenir plus de français sur les ondes et de rejoindre le plus grand nombre possible d'auditeurs francophones. Cette hypothèse est plausible, puisque durant le conflit mondial, la Société Radio-Canada (SRC) cherche à offrir des programmes en français aux minorités hors Québec, afin de les intéresser aux efforts de la guerre[27]. Dans cet esprit, il n'est guère surprenant de constater l'enthousiasme de Augustin Frigon, directeur général adjoint à Radio-Canada, pour la cérémonie entourant l'inauguration de la cathédrale de Moncton, le 21 novembre 1940 : entrevues, radioreportages, diffusion aux autres stations du réseau français au pays et même diffusion bilingue sur CBA Sackville[28].

En proposant un tel arrangement, Frigon dit tenir compte de *« l'intérêt qu'il y a pour Monseigneur Melanson d'offrir au public une émission attrayante qui laisserait une bonne impression dans l'esprit des auditeurs »*. Sans diminuer l'importance d'un tel événement, nous nous interrogeons sur cet engouement, cette générosité soudaine pour l'inauguration d'une cathédrale. Les représentants de la SRC ne doivent-ils pas gagner la bienveillance des Canadiens français, puisqu'en 1940, le développement du réseau français à travers le pays n'est encore que velléité? N'y a-t-il pas là une formidable opportunité pour Frigon de *« laisser une bonne impression dans l'esprit des auditeurs »,* pour reprendre ses propres mots? Il y a tout lieu de croire que sa réaction, pour ne pas s'aliéner la population française des Maritimes, est de démontrer que la SRC fait de réels efforts. Le blâme qu'adresse, le 10 octobre 1940, l'abbé Paul-Émile Gosselin (au nom de tous les groupes français du Canada) à Gladstone Murray ne laisse pas indifférent :

> Les membres [du Comité permanent de la survivance française] ont étudié avec une particulière attention la situation faite à la langue et à la culture française au Canada [...] Ils souhaitent que des efforts soient tentés le plus tôt possible pour améliorer le sort des minorités de langue française des Maritimes et de l'Ouest, minorités qui devraient

27. Alain Canuel, « Augustin Frigon et la radio nationale au Canada », dans *Scientia Canadensis*, vol. 19, 1995, p. 38.
28. Augustin Frigon à Adrien Pouliot, 7 novembre 1940, AUL, fonds Adrien Pouliot, P168.

> être mises sur un pied d'égalité, au point de vue du français, avec la minorité de langue anglaise au Québec.[29]

Frigon répond à la lettre adressée à Murray en disant : *« Vous n'êtes pas sans soupçonner que ce problème nous préoccupe grandement et que nous faisons des efforts considérables pour donner à tous les groupes de notre population des programmes qui leur conviennent. La chose n'est pas toujours facile et souvent elle est impossible. »*[30] À l'évidence, Frigon ne dispose pas d'une marge de manœuvre suffisante pour répondre aux attentes des francophones. Une des raisons que nous pouvons avancer s'inscrit dans un contexte politique qui reflète l'absence manifeste de coopération.

Malgré la ténacité des représentants de l'Est et de l'Ouest, les demandes répétées fondées sur l'équité entre les deux peuples fondateurs, les initiatives et les compromis dont ils font preuve et l'appui de personnalités politiques, religieuses et du monde des affaires, le contexte politique et économique national au cours de la Deuxième Guerre mondiale va considérablement ralentir le développement de la radio française au Canada. Il est vrai que la SRC rencontre des difficultés techniques et qu'elle est soumise à des restrictions budgétaires, mais plus important encore est le fait que le ministre des Munitions et des Approvisionnements, Clarence Decatur Howe, ne compte pas parmi les plus ardents défenseurs de la radio française. Sa position de ministre lui donne des pouvoirs accrus, qui lui permettent de manœuvrer à sa guise[31]. Fort heureusement, l'intervention du premier ministre, William Lyon Mackenzie King, va changer la donne, du moins en ce qui a trait à la radio de Saint-Boniface, au Manitoba[32].

Au cours de la guerre, les principaux efforts des ténors acadiens se concentrent sur la campagne de souscription pour faire renaître le journal acadien *L'Évangéline*[33]. Qu'à cela ne tienne. En août 1943,

29. Paul-Émile Gosselin à Gladstone Murray, 10 octobre 1940, AS, R-128, 15.
30. Augustin Frigon à Paul-Émile Gosselin, 16 octobre 1940, AS, R-128, 15.
31. Rossel Vien, *Radio française dans l'Ouest*, Montréal, Hurtubise HMH, 1977, p. 66.
32. Voir à ce sujet les correspondances suivantes : Raymond Denis à Maurice Baudoux, 21 août 1944, AS, R-128, 37(a); et Raymond Denis à Maurice Baudoux, 10 novembre 1944, AS, R-128, 37(a).
33. Pour une meilleure compréhension, voir Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, lutte et déroute du Canada français – Les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne (1867–1975)*, Presses de l'Université d'Ottawa, collection « Amérique française », nº 5, 1997, p. 48 et suivantes.

l'avocat Albany M. Robichaud informe Adrien Pouliot des démarches entreprises pour l'établissement d'une radio à Bathurst et sollicite son appui. De son côté, la Chambre de commerce d'Edmundston adopte une résolution pour construire un poste émetteur[34]. Adrien Pouliot est donc aux prises avec deux demandes : Bathurst et Edmundston. De ces deux projets concomitants, un seul poste verra le jour.

Le choix des décideurs

D'ores et déjà, nous connaissons le dénouement de cette affaire, puisque le poste CJEM d'Edmundston sera inauguré en 1944. Comment expliquer ce dédoublement? Les deux groupes se font-ils une lutte acharnée ou tentent-ils de multiplier leurs chances de succès en présentant deux demandes? La littérature que nous avons parcourue nous porte à croire que les deux villes poursuivent un seul et même objectif : celui de posséder une radio qui puisse jouer un rôle d'information, d'éducation et de divertissement, tout en favorisant le patrimoine culturel et religieux des Acadiens. La demande de l'avocat Albany M. Robichaud est vraisemblablement une refonte du projet original soumis par J. D. Michaud, en 1939. On se souviendra qu'à l'époque, l'avocat Robichaud avait prêté son concours à ce projet avec d'autres personnalités acadiennes (*cf.* note nº 4). La demande d'Edmundston est assurément dans la continuité de la seconde version du projet de Michaud, qui avait indiqué à l'abbé Paul-Émile Gosselin qu'il choisissait Edmundston à la place de Bathurst. Le rôle qu'il a joué n'est certainement pas indifférent au fait qu'il ait été nommé gérant de CJEM Edmundston dès l'ouverture de la station le 10 décembre 1944. Force nous est de constater qu'il ne s'agit pas d'une pure coïncidence.

La ville d'Edmundston remporte donc la palme et cela s'entend : l'abbé Gosselin avait mentionné à Joseph D. Boudreau, en avril 1939, que le comité permanent préférait la ville d'Edmundston, pour ne pas mettre en concurrence Bathurst et New Carlisle. Selon nous, cet argument tient toujours la route, car les promoteurs de la station à Edmundston savent pertinemment que leur ville obtient la bénédiction de Pouliot. Dans une lettre adressée à Adrien Pouliot,

34. Résolution signée par Chaiker Abbis, secrétaire, Chambre de commerce d'Edmundston, 14 mai 1943, AUL, fonds Adrien Pouliot, P168.

Chaiker Abbis, secrétaire de la Chambre de commerce d'Edmundston, écrit : *« Nous croyons que vous serez convaincu de la légitimité de notre demande et que nous serons appuyés de votre collaboration. »*[35] Quelques jours plus tard, Pouliot lui répond : *« […] je dois vous dire que le projet d'installer un poste émetteur à Edmundston m'intéresse beaucoup et que je ne manquerai pas d'appuyer votre demande au Bureau des gouverneurs »*[36]. À preuve : dans un article publié au journal *L'Évangéline,* le rédacteur écrit : *« L'an dernier, lors du congrès de l'Association acadienne d'éducation [tenu en août 1943], M. Pouliot, gouverneur de Radio-Canada, annonçait que le projet [d'un poste de radio à Edmundston] venait d'être approuvé. »*[37] L'inauguration du poste CJEM à Edmundston ne permet pas d'atteindre la majorité des Acadiens au Nouveau-Brunswick et encore moins ceux des autres provinces maritimes. Sa puissance n'est que de 250 watts — ce qui représente une puissance 20 fois moindre que la future station CBAF de Moncton, inaugurée le 20 février 1954. En outre, *« le poste [est] relié aux deux réseaux, français et anglais, de Radio-Canada [et il n'y a que] certaines heures réservées aux programmes locaux »*[38]. Bien que modeste, il s'agit là d'une première victoire, qui fait preuve d'une stratégie bien orchestrée. À ce stade-ci de notre analyse, il nous apparaît important de préciser la façon dont cette stratégie se déploie, afin de mieux saisir les tenants et aboutissants de cette affaire.

Le rôle de l'élite dirigeante

Lorsque des orientations ou décisions importantes sont prises, les élites religieuses (et politiques) sont, pour ainsi dire, omniprésentes. Selon les circonstances, le clergé se fait discret ou bien affiche clairement son engagement[39]. Dans le cas présent, cette discrétion s'explique du fait que la station doit appartenir à

35. Chaiker Abbis à Adrien Pouliot, 19 mai 1943, AUL, fonds Adrien Pouliot, P168.
36. Adrien Pouliot à Chaiker Abbis, 24 mai 1943, AUL, fonds Adrien Pouliot, P168.
37. La Rédaction, « Les travaux pour un nouveau poste de radio sont commencés à Edmundston », dans *L'Évangéline*, 28 septembre 1944, p. 1. Voir également Jean-Pierre Landry, « Aperçu de l'histoire de la radio et de la télévision françaises des Maritimes (de 1933 à 1960) », dans *Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 14, nº 3, septembre 1983, p. 75–90 (citation : page 76).
38. *L'Évangéline*, « Les travaux pour un nouveau poste… », *loc. cit.*
39. Voir Robichaud à Pouliot, 2 août 1943, *op. cit.*

des gens d'affaires et non à l'Église. Plus important, selon nous, est le fait qu'il ne faut pas que la communauté anglophone perçoive cette démarche comme une initiative où l'Église cherche à répandre sa foi et sa religion. Cette perception demeure d'actualité : ce qui inspire la crainte dans les provinces de l'Ouest, ce n'est pas uniquement le triomphe de la langue française, mais le soutien de l'Église catholique[40]. Dans les provinces maritimes, même si le clergé catholique cherche à protéger les fidèles contre tout risque d'assimilation ou toute influence perçue comme dangereuse pour la communauté (l'expression même est de Mgr Norbert Robichaud), l'attitude de certains détracteurs n'en est pas moins la même que celle dans l'Ouest[41]. À cet égard, le comité permanent, dont la mission est de promouvoir le développement et l'épanouissement des communautés canadiennes-françaises au pays, demeure la clé de voûte des organisations francophones. L'enjeu de la radio française se manifeste simultanément dans plusieurs provinces et il est essentiel que le comité joue un rôle centralisateur pour coordonner les activités et les actions de tout un chacun. Au même titre que les communautés francophones de l'Ouest, la stratégie proposée par les Acadiens passe inéluctablement par le comité permanent, d'autant plus que Adrien Pouliot en occupe la présidence de 1940 à 1945. Ce dernier travaille de concert avec les membres du clergé pour prévenir les aléas du moment et les conseiller sur toute action vis-à-vis du gouvernement fédéral, des médias ou encore des communautés anglophones parfois réfractaires. De leur côté, lorsque vient le moment de faire valoir les droits des Acadiens ou de les représenter publiquement auprès des autorités fédérales, certaines élites religieuses n'hésitent pas à user de leur influence ou de leur notoriété. C'est le cas notamment de Mgr Norbert Robichaud, de Mgr Arthur Melanson et de Mgr Camille-André Leblanc, pour n'en nommer que quelques-uns, qui s'adressent directement au premier ministre, au ministre des Transports ou à toute personnalité influente pour appuyer leurs revendications. Il y a également

40. Alain Canuel, « Adrien Pouliot et le développement… ». Voir en particulier le chapitre 5, note 65.
41. [Anonyme], « Réunion conjointe du Conseil exécutif de l'Assomption nationale et d'un groupe de citoyens qui s'occupent de la question de Radio-Français aux provinces maritimes », 13 juin 1951, Centre d'études acadiennes (désormais CÉA), Fonds Henri-P.-LeBlanc, 24-2-14.

ceux qui s'impliquent directement, en prenant en charge un dossier à travers diverses étapes qui mènent à sa réalisation : pensons notamment au père Clément Cormier, qui agit comme porte-parole (avec Calixte F. Savoie), en présentant un mémoire sur l'établissement d'une station française dans les Maritimes lors des séances de la Commission royale d'enquête sur les arts, les lettres et les sciences (Commission Massey)[42].

Les membres du clergé et les personnes impliquées dans le développement de la radio acadienne doivent faire preuve d'un sens de la mesure dans leurs rapports avec le gouvernement fédéral et les représentants de la radio, cela s'entend. Bien qu'ils dénoncent, à maintes reprises, une injustice à l'égard du développement du réseau anglais et que les autorités de Radio-Canada prétextent que les budgets sont limités et qu'elles ne peuvent tout accomplir en même temps, il demeure important de faire preuve de diplomatie en toute circonstance et de trouver le bon dosage. La lettre de l'archevêque de Moncton, Mgr Norbert Robichaud, est significative à plus d'un titre, même si ce dernier ne partage pas tout à fait le même point de vue de René Morin : *« Je vous suis extrêmement reconnaissant de votre lettre […] Je note les remarques que vous faites à ce propos et nous allons sûrement en tenir compte […] nous nous ferons un devoir de vous mettre au courant de nos prochaines démarches avec l'espoir que vous nous accorderez votre encouragement et votre concours… »*[43] Il ne s'agit pas de flatterie, mais de diplomatie et de stratégie. Les gens de l'Est savent pertinemment ce qui se passe dans l'Ouest — par l'intermédiaire du comité permanent — et il serait hasardeux de présenter une demande sans tenir compte de la dimension politique qui prévaut dans ces provinces. Il faut donc développer une stratégie en évitant tout climat acrimonieux, qui pourrait tourner à un dialogue de sourds, comme cela s'est produit, à maintes reprises, avec l'abbé Baudoux, responsable initialement

42. [Anonyme], « Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur l'Avancement des Arts, des Lettres et des Sciences relativement à l'établissement, dans les provinces maritimes, d'une station radiophonique d'expression française (en appendice au bref de l'Université Saint-Joseph) », 1950, 5 pages, CÉA, Fonds Clément-Cormier, FCC 177-2904. L'auteur est vraisemblablement le père Clément Cormier.
43. Mgr Robichaud à René Morin, 3 mars 1950, CÉA, Fonds Clément-Cormier, FCC 177-2920.

du dossier de la radio dans l'Ouest[44]. Le projet d'une radio doit non seulement tenir compte des besoins de la population acadienne, mais également mesurer la portée des interventions externes qui peuvent, de près ou de loin, influencer son déroulement.

Pour une radio acadienne à part entière

Pour mettre sur pied une radio qui puisse rejoindre la population acadienne du Nouveau-Brunswick et, ultérieurement, celle des autres provinces, il est nécessaire que le projet repose sur de solides assises. En 1944, celui que caresse le père Clément Cormier est encore à l'état embryonnaire et n'a pas l'ampleur du projet qu'il présentera quelques années plus tard à la Commission Massey[45].

Des discussions préliminaires entre les divers représentants d'institutions collégiales et universitaires acadiennes seront nécessaires pour la présentation des mémoires. Au départ, le père Cormier ne souhaite pas présenter un mémoire, jugeant que la commission va être débordée par cette abondante littérature, tout en estimant qu'il y aura sans doute des répétitions. Dans une lettre adressée à Mgr Georges-Henri Lévesque, membre de la Commission royale, le père Cormier écrit :

> Si par contre, nous croyons pouvoir présenter un point de vue original, alors nous serons heureux de rencontrer la Commission. Le point de vue particulier que nous pourrions être intéressés à faire valoir, c'est la culture française en Acadie, ou mieux encore, la culture au service de la population française…[46]

Et il termine avec ces mots : *« J'ai déjà mis du temps à la rédaction de ce mémoire, mais j'attendrai votre lettre avant de considérer mon travail comme définitif. »*[47] La réponse de Mgr Lévesque ne se fait pas attendre. Ce dernier estime que le père Cormier doit absolument présenter un mémoire au nom de l'Université Saint-Joseph, comme

44. À ce sujet, voir en particulier Maurice Baudoux à Gladstone Murray, 19 avril 1940, APA, 80.226, no 1163.
45. Voir à ce sujet Léopold Houlé à Clément Cormier, 31 janvier 1944, CÉA, Fonds Clément-Cormier, FCC 177-620.
46. Clément Cormier à Georges-Henri Lévesque, 17 décembre 1949, CÉA, Fonds Clément-Cormier, FCC 177-620.
47. *Ibid.*

presque toutes les universités particulières l'ont fait. Il est clair que la commission, ajoute-t-il, *« n'a pas pour mission d'attribuer des octrois à aucune institution particulière, mais de recommander au gouvernement fédéral des dépenses susceptibles de répondre aux besoins légitimes qu'aura révélés notre enquête [celle de la Commission Massey] »*. Et d'ajouter : *« C'est pourquoi il est tellement important que vous manifestiez vos besoins par le truchement de l'explication de vos projets. »*[48]

À la suite des conseils prodigués par le père Georges-Henri Lévesque, le père Cormier va rédiger deux mémoires : un premier portant sur l'Université Saint-Joseph comme centre de culture française dans les Maritimes et un second sur l'établissement d'une station radiophonique d'expression française. En ce qui a trait à la radio, Clément Cormier va s'entourer de deux principaux acteurs, Mgr Norbert Robichaud et Calixte Savoie, afin d'utiliser ce mémoire comme outil de consultation et de communication auprès des autorités concernées. Dans les semaines qui suivent, le triumvirat formé par Cormier, Robichaud et Savoie planifie des rencontres avec les représentants de Radio-Canada et du gouvernement fédéral. La première rencontre a lieu à Montréal avec Marcel Ouimet, le 18 février 1950. Dans son rapport de voyage, le père Clément Cormier mentionne que René Morin n'est pas disponible et qu'il a délégué Marcel Ouimet à sa place. Bien que le groupe ne souhaite pas rencontrer Ouimet, le père Cormier précise qu'il *« nous a paru difficile de nous dérober et nous avons cru devoir accepter l'invitation; il était bien entendu que nous allions simplement causer avec lui, sans lui présenter officiellement notre projet »*[49]. Il y a quand même un point majeur qui ressort de cette rencontre : *« M. Ouimet laisse entendre que les tracas financiers de Radio-Canada pourraient gêner l'établissement d'un poste français à Moncton pour Radio-Canada; il suggère que nous prenions plutôt l'initiative d'établir un poste privé. »*[50] Le 20 février, le groupe se rend à Ottawa et rencontre le ministre Milton Fowler Gregg, député de

48. Georges-Henri Lévesque à Clément Cormier, 21 décembre 1949, CÉA, Fonds Clément-Cormier, FCC 177-620.
49. Clément Cormier, « Rapport de nos démarches à Montréal et Ottawa en vue d'obtenir un poste de radio français à Moncton », s.d., CÉA, Fonds Clément-Cormier, FCC 177-2920. Nous pouvons présumer que le rapport a été rédigé après le 22 février 1950, puisque Adrien Pouliot en recevra une copie le 3 mars suivant.
50. *Ibid.*

York-Sunbury, au Nouveau-Brunswick. Ce que cherchent à obtenir les trois représentants de la radio française, c'est l'assurance que le ministre appuiera leur demande lorsqu'elle sera présentée au Bureau des gouverneurs. Ce qu'ils obtiennent d'ailleurs : *« [il] nous a promis son appui — "my blessing" »*[51]. Finalement, le groupe retourne à Montréal pour y rencontrer René Morin, le 22 février :

> [S]on accueil a été très cordial; il s'est montré bien sympathique à la cause du français aux Maritimes, mais il nous a exposé bien objectivement les difficultés que nous rencontrerons de la part de Radio-Canada.

Morin suggère comme Ouimet un poste privé. Mais, à la fin de l'entretien, il ajoute :

> Si vous devez demander un poste de Radio-Canada, je vous conseillerais d'attendre le rapport de la Commission Massey; dans la mesure où le rapport favoriserait votre soumission à la Commission, il serait plus facile pour Radio-Canada de vous aider à réaliser votre projet.[52]

Avant de partir, Mgr Norbert Robichaud lui remet une copie de travail du mémoire. Le lendemain, 23 février, René Morin écrit à Mgr Robichaud et lui adresse une série de commentaires sur la faisabilité du projet; le père Cormier dira dans son rapport que René Morin s'applique à relever les points faibles de leur argumentation. Bien entendu, la question budgétaire constitue la pierre d'achoppement du projet et, encore une fois, Morin revient sur la question du déficit, en espérant qu'à la suite du rapport Massey *« les revenus de la Société seront augmentés dans une proportion substantielle, ce qui lui permettra d'étendre ses services, et dans quel cas, [leur] procurer un raccordement avec le réseau français »*[53].

À deux reprises, Morin soulève la question budgétaire et curieusement semble devancer la recommandation du rapport Massey, à savoir *« que, dès que les fonds nécessaires seront disponibles, la Société Radio-Canada procède à l'organisation d'un second réseau français et à l'établissement d'un poste de radiodiffusion en langue*

51. *Ibid*.
52. *Ibid*.
53. *Ibid*.

française, pour desservir la population francophone des provinces maritimes »[54]. À son tour, Adrien Pouliot reçoit une copie du mémoire et s'empresse d'écrire :

> Je suis absolument convaincu que vous ne devez rien présenter avant le rapport de la Commission Massey. J'espère, d'ailleurs, que celle-ci recommandera que Radio-Canada défraie lui-même la construction du poste ou, à tout le moins, dans le cas d'un poste privé, nous accorde gratuitement l'affiliation au réseau français.[55]

Est-ce à dire, pour extrapoler les propos de Morin et Pouliot, que tous deux savent ou, du moins, ont de fortes présomptions qu'une des recommandations de la Commission Massey est de préconiser l'accroissement du budget et spécialement envers le développement de la radio française dans les Maritimes? Ces derniers ne laissent pas échapper des observations sans fondements. Cette attitude pourrait aussi s'expliquer par les liens que Pouliot entretient avec le père Georges-Henri Lévesque, quand ils occupent tous deux un poste de doyen à la même université. Il ne serait pas étonnant que les deux hommes échangent des propos à caractère confidentiel sur l'avancement des travaux à la Commission Massey[56]. Qui plus est, le père Cormier est un ancien élève du père Lévesque. Ce sont là des hypothèses probables, dira-t-on, mais la grande complicité qui existe entre Lévesque et Cormier ne trompe pas : *« Vous pourrez tâcher de m'atteindre au téléphone quelques heures avant votre comparution [devant la commission] pour me dire quels points vous voudriez développer et je vous questionnerai en conséquence. »*[57] Pour maximiser ses chances de succès, le père Cormier devra modifier son approche et parallèlement soulever l'enthousiasme dans la population.

54. Vincent Massey, « Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada » (désormais Rapport Massey), Ottawa, Edmond Cloutier, 1951, p. 346, article nº 71.
55. Adrien Pouliot à Clément Cormier, 21 mars 1950, CÉA, Fonds Clément-Cormier, FCC 177-2920.
56. Notre hypothèse semble plausible, puisque Edmond Bossé, adjoint exécutif au ministère du Travail, informe le père Cormier que le rapport de la commission contiendra une recommandation concernant le poste français des Maritimes. Dans : Jean-Pierre Landry, *op. cit.,* p. 78.
57. *Ibid.*

La rédaction du mémoire et son appui

Le texte final sur la radio française que fait parvenir Cormier au secrétaire de la Commission Massey, René Gareau, le 31 juillet 1950, est quelque peu remanié dans la présentation et le contenu. La conclusion du mémoire portant sur l'Université Saint-Joseph sert ainsi de préambule au deuxième mémoire (celui de la radio), présenté sous forme d'appendice. Cormier, qui ne veut pas éveiller la susceptibilité des membres non francophones de la Commission, dit clairement dans sa conclusion qu'*« il y avait risque de donner l'impression d'étroitesse d'esprit, peut-être même d'une attitude anglophobe. Pourtant, tel n'est pas le cas […] et nous avons confiance que notre exposé sera interprété avec le même esprit que nous l'avons préparé »*[58].

Quant au texte lui-même, le but poursuivi est d'*« exposer les vues non seulement d'une institution particulière [l'Université Saint-Joseph], mais celle de tout un secteur de la population des provinces maritimes […]. [E]lle [l'université] a conscience des besoins particuliers de l'élément acadien et se croit bien placée pour exprimer le point de vue de la culture française aux Maritimes »*[59]. Cette mise au point permet d'élargir la portée du mémoire et de prêter une attention particulière à la radio, qui demeure sans contredit l'instrument le plus efficace pour atteindre la population. C'est sans doute aussi dans ce domaine, peut-on lire dans le mémoire, que la population de langue française des provinces maritimes aurait la requête la plus pressante à adresser, en raison des déficiences dont elle souffre (voir ci-contre la figure 1)[60].

58. Clément Cormier, « Mémoire soumis à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des Arts, des Lettres et des Sciences par l'Université Saint-Joseph », 1950, CÉA, Fonds Clément-Cormier, FCC 177-2532, 5 pages.
59. *Ibid.*
60. *Ibid*.

Figure 1 – Liste des postes de radio établis dans les provinces maritimes et la valeur des services rendus à l'élément français comparativement à la part de nos compatriotes de langue anglaise

Nouveau-Brunswick	**Service anglais**				**Service français**		
	Watts	Postes de R-C	Rés. T-C	Rés. Dom	Watts	Postes de R-C	Réseau français
CKNB Campbellton	1 000	.....	.....	X	.....	.....	.....
CKMR Newcastle	250	.....	.....	.....	.....	.....	.....
CKCW Moncton	5 000	.....	.....	X	.....	.....	.....
CBA Sackville	50 000	X	X	.....	.....	.....	.....
CFNB Fredericton	5 000	.....	X	.....	.....	.....	.....
CHSJ St-Jean	5 000	.....	X	.....	.....	.....	.....
CFBC St-Jean	5 000	.....	.....	.....	.....	.....	.....
CJEM Edmundston	.....	.....	.....	.....	250	.....	X
CBAM Edmundston (relais)	.....	X	X	.....	.....	.....	.....
Nouvelle-Écosse	**Service anglais**				**Service français**		
CKEN Kentville	250	.....	.....	.....	.....	.....	.....
CFAB Windsor	250	.....	.....	.....	.....	.....	.....
CKCL Truro	250	.....	.....	.....	.....	.....	.....
CJFX Antigonish	5 000	...	...	X	.....	.....	.....
CJBC Sydney	5 000	.....	.....	X	.....	.....	.....
CBI Sydney	1 000	X	X	.....	.....	.....	.....
CKBW Bridgwater	1 000	.....	X	.....	.....	.....	.....
CJLS Halifax	250	.....	X	.....	.....	.....	.....
CBH Halifax	100	X	X	.....	.....	.....	.....
CJCH Halifax	5 000	.....	X	.....	.....	.....	.....
CHNS Halifax	5 000	.....	.....	X	.....	.....	.....
Île-du-Prince-Édouard	**Service anglais**				**Service français**		
CFCY Charlettetown	5 000	.....	.....	X	.....	.....	.....
CJRW Summerside	250	.....	.....	.....	.....	.....	.....
TOTAL	**99 600**	**4 (1)**	**7 (1)**	**7**	**250**	**0**	**1**

Remarque : Ces chiffres comprennent le poste de relais, Edmunston.

Légende

Postes de R-C	Postes de Radio-Canada
Réseau T-C	Réseau Trans-Canada (connu sous le nom CBC)
Réseau Dom	Réseau Dominion (second réseau anglais de 1944 à 1962)
Réseau français	Réseau mieux connu sous le nom SRC

Référence : « Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences, relativement à l'établissement, dans les provinces maritimes, d'une station radiophonique d'expression française ». En appendice au bref de l'Université Saint-Joseph, CÉA, Fonds Clément-Cormier, FCC-177-2904, s.d., p. 3.

Et pour cause. L'analyse de la situation démographique au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse et la répartition des postes dans ces provinces font voir avec précision la disproportion existant entre la part accordée à la population française et anglaise. En outre, le mémoire fait *« ressortir l'écrasante marge entre les services rendus à l'un et à l'autre groupe »* et démontre à l'évidence que *« le service radiophonique français est dans un pitoyable état d'infériorité »*[61]. Au-delà des données démographiques et techniques, les représentants veulent *« que par souci d'établir un harmonieux équilibre entre les deux groupes culturels du pays, la Commission Massey reconnaisse l'équité de [leur] demande d'établir un poste français aux Maritimes, et en fasse la recommandation auprès des autorités compétentes »*[62]. C'est dans ce même esprit que les membres de la Commission Massey vont recommander au gouvernement de donner suite à leurs recommandations, car, affirment-ils, *« nous estimons souhaitable de supprimer cette inégalité, [puisqu'elle] est incompatible avec l'idée que nous nous faisons d'un service national »*[63].

Compte tenu de ces circonstances, quelle est la meilleure stratégie à déployer? Avant que la Commission Massey ne dépose son rapport, le 1er juin 1951, le journal *L'Évangéline* mène une véritable campagne pour inciter ses lecteurs à *« réclamer à hauts cris le poste français »*[64]. *L'Évangéline* ne se contente pas de faire un battage médiatique pour obtenir une station. Elle se donne également pour mission d'éduquer la population, de la rendre consciente des enjeux culturels, sociaux et économiques qui sous-tendent la radio. Une des initiatives qui retiennent l'attention est certainement celle des concours oratoires intercollégiaux portant sur différents thèmes de la radio[65]. Le journal fait également l'apologie de la radio, en la

61. « Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête… » (en appendice au bref de l'Université Saint-Joseph), s.p., *op. cit.*
62. *Ibid*.
63. Rapport de la Commission royale d'enquête, *op. cit.*, article nº 71, p. 346.
64. Jean Hubert, « Exigeons la radio française », dans *L'Évangéline*, 13 janvier 1951, p. 3. Voir également les éditoriaux suivants du journal *L'Évangéline* : Jean Hubert, « Agissons sans tarder », 2 janvier 1951, p. 3; Émery Leblanc, « Le poste français », 23 janvier 1951, p. 3; et Camille L'Heureux, « Radio française en Acadie », dans *L'Évangéline*, 5 février 1951, p. 3.
65. Voir à ce propos les références suivantes : Collège de Bathurst, Chronique des années 1949 à 1975, p. 86; sur Internet : http ://fondationbathurst.ca/media/1997/chronique_1949_-_1975.pdf; Alonzo Cormier à Clément Cormier,

décrivant comme indispensable au point de vue culturel, et précise qu'elle est essentielle à la survie du peuple acadien. D'aucuns diront que la radio exerce une *« action positive, car le contenu des émissions peut raffermir les convictions religieuses et patriotiques alors que la technologie elle-même offre un moyen de rapprocher les Canadiens français »*[66]. À la suite de la publication du rapport Massey, le journal acadien va s'effacer quelque peu, en laissant ainsi d'autres intervenants prendre le relais pour discuter de l'appui financier de la SRC.

Les suites du rapport Massey

Le 1er juin 1951, la Commission Massey publie son rapport. Dès le lendemain, *L'Évangéline* fait paraître en première page un article portant sur la recommandation d'un poste français en Acadie. La disponibilité des fonds est soulevée, mais l'article ne fait l'objet d'aucune analyse approfondie ou d'esprit critique, bien qu'en réalité, il en soit tout autrement[67]. Comme nous l'avons souligné précédemment, la question budgétaire constitue la pierre d'achoppement dans presque toutes les discussions avec Ottawa. Dans la lettre adressée à Mgr Norbert Robichaud, René Morin est on ne peut plus clair : *« La Société [n'est] pas en mesure d'encourir cette dépense dans le moment puisque son budget se solde par un déficit assez considérable. »*[68] Cela dit, l'espoir renaît après le dépôt du rapport. Les élites acadiennes se réunissent et forment un groupe pour donner suite à la recommandation sur la radio française dans les Maritimes. Henri-P. LeBlanc rédige le procès-verbal de la réunion du 7 juin 1951, à laquelle participent des membres du comité exécutif de la Société de l'Assomption avec l'Assomption nationale et 14 autres personnes[69]. Lors des

26 février 1951, CÉA, Fonds Clément-Cormier, FCC 177-275; Didace Bourgeois, « Le thème des progrès : un poste acadien », dans *L'Évangéline*, 4 avril 1951, p. 5; et Laeticia Thériault, « Un poste français : privé ou Radio-Canada », *L'Évangéline*, 3 avril 1951, p. 5.

66. Marcel Martel, *op. cit.*, p. 51. Voir également : Euclide Daigle, « La radio, don de Dieu », L'Évangéline, 6 juin 1953, p. 4; et Edgar Gaudet, « Radio et culture », L'Évangéline, 14 février 1951, p. 1.
67. La Rédaction, « Le rapport Massey recommande : un poste français en Acadie », L'Évangéline, 2 juin 1951, page 1.
68. René Morin à Mgr Robichaud, 23 février 1950, *op. cit.,* CÉA, Fonds Clément-Cormier.
69. Henri-P. LeBlanc à Georges Dumont, 7 juin 1951, CÉA, Fonds Henri-P.-LeBlanc, 24-2-14. Voir également le procès-verbal de la réunion joint à la lettre.

discussions, les membres reprennent les points soulevés dans la lettre de René Morin sur la faisabilité du projet, lettre adressée à Mgr Norbert Robichaud le lendemain de sa visite à Montréal, le 23 février 1951. Selon nous, l'un des points majeurs de la réunion, qui n'est pas cité au procès-verbal de la réunion du 7 juin, mais qui figure à celui du 13 juin, concerne la sollicitation du père Clément Cormier pour *« s'aboucher avec nos amis de Québec afin d'obtenir des renseignements, quant à la procédure à suivre dans le cas actuel »*[70]. N'ayant pu rencontrer Adrien Pouliot, le père Cormier écrit qu'il est entré en contact avec le père Georges-Henri Lévesque pour le *« mettre au courant de notre initiative, et de notre intention de grouper des représentants de nos diverses organisations, de façon à constituer un comité bien représentatif »* et, du même coup, lui demande par où il est préférable de commencer pour faire pression auprès des autorités du gouvernement fédéral et des gouverneurs de Radio-Canada[71].

Le rapport du père Cormier est de la plus haute importance pour le groupe, puisqu'il fixe les balises de la stratégie envisagée à partir des avis du père Georges-Henri Lévesque. Il appert que nombre des suggestions du père Lévesque et des actions qui s'ensuivent ne pourront être mises en œuvre, de même que les propositions émanant de la réunion conjointe du Conseil exécutif de l'Assomption nationale et d'un groupe de citoyens[72]. La raison en est simple : toute décision à ce sujet provient de la plus haute instance politique. Le premier ministre, Louis Saint-Laurent, intervient directement en écrivant au ministre du Revenu, James J. McCann, et lui demande de faire le nécessaire pour mettre sur pied la station française dans les Maritimes. Il se demande s'il ne serait pas opportun d'en discuter avec le président de Radio-Canada et lui soumettre un rapport afin qu'il puisse répondre aux questions qu'on pourrait lui poser[73]. L'intervention du premier ministre va permettre d'éviter des démarches superflues avec divers intervenants, en impliquant

70. Procès-verbal de la réunion du 12 juin 1951, 13 juin 1951, CÉA, Fonds Henri-P.-LeBlanc, 24-2-14, 5 pages.
71. *Ibid*.
72. Réunion conjointe du Conseil exécutif de l'Assomption nationale et d'un groupe de citoyens qui s'occupent de la question de Radio-Français aux provinces maritimes, 13 juin 1951, CÉA, Fonds Henri-P.-LeBlanc, 24-2-14.
73. Louis S. Saint-Laurent à James J. McCann, 30 juin 1951, CÉA, Fonds Henri-P.-LeBlanc, 24-2-14.

les plus hautes autorités en la matière, à savoir le ministre McCann et le président de Radio-Canada, A. Davidson Dunton. La lettre que fait parvenir Dunton à McCann est significative à plus d'un égard, puisqu'elle résume les étapes passées, présentes et futures du projet. Ce dernier rappelle à McCann que le Bureau des gouverneurs avait en tête ce projet, mais qu'il était incapable d'y donner suite, faute de budget. Dunton précise que le Bureau des gouverneurs a récemment demandé au personnel de Radio-Canada de préparer un rapport faisant état d'une estimation du capital et des coûts opérationnels, des questions techniques de fréquence et de rayonnement. Selon les gouverneurs, cette station ne peut couvrir toutes les provinces maritimes et Moncton serait l'endroit privilégié pour atteindre le plus grand nombre de personnes. Dunton termine en disant que les gouverneurs procéderont à la mise en œuvre du projet dès que de nouveaux fonds seront attribués[74].

La responsabilité du ministre du Revenu dans cette affaire est d'une importance majeure, puisque celui-ci doit veiller à trouver les fonds nécessaires pour la réalisation du projet afin de respecter la volonté du gouvernement. Lorsqu'un premier ministre s'engage personnellement à donner suite à un projet, il est difficile d'imaginer que le ministre du Revenu ne puisse répondre à ses attentes. Cela paraît d'autant plus vrai que le secrétaire particulier du premier ministre, Pierre Asselin, informe Mgr Norbert Robichaud que la plus grande difficulté jusqu'ici semble avoir été financière. Il ajoute : *« On nous assure, cependant, qu'avec les nouveaux subsides qui seront votés il serait possible d'établir un premier poste à Moncton… »* — et il termine sa lettre en disant *« que monsieur Saint-Laurent est très sympathique à [sa] demande et qu'il y donne sa plus entière attention »*[75]. De son côté, Ned (Edmond) Bossé, assistant exécutif du ministre du Travail, M. F. Gregg, informe Adrien Pouliot des démarches entreprises par le gouvernement depuis l'intervention du premier ministre. Il demande à Pouliot de transmettre cette information à Mgr Norbert Robichaud et au père Cormier, mais insiste sur le caractère *« personnel et confidentiel »* de sa lettre : *« À la lumière de cette lettre, je ne vois pas l'utilité d'envoyer une*

74. A. D. Dunton à James J. McCann, 6 juillet 1951, CÉA, Fonds Henri-P.-LeBlanc, 24-2-14.
75. Pierre Asselin à Mgr Robichaud, 30 juillet 1951, CÉA, Fonds Henri-P.-LeBlanc, 24-2-14.

délégation à Ottawa, ce qui pourrait soulever l'attention du public sur cette question. Comme vous le savez, il est mieux de discuter de ces choses portes fermées. »[76] Le message d'Ottawa est compris par tous les intervenants. Dans son rapport au président du Comité de la radio, le secrétaire, Henri-P. LeBlanc écrit : *« Je vous recommande à nouveau d'être discret, afin de nous éviter des embarras, et surtout ne pas indisposer le gouvernement envers nous. Nous croyons que le geste posé par l'honorable premier ministre nous est très favorable et nous garantit le succès de notre projet. »*[77]

Le 4 décembre 1951, A. Davidson Dunton, président de Radio-Canada, annonce au Comité spécial de la radiodiffusion que Radio-Canada

> [va installer] un poste français aux Maritimes. Il [précise] que l'établissement de ce poste, ainsi que l'organisation d'un réseau de langue française, [viennent] en première place, par rang d'importance, dans les nombreux travaux que Radio-Canada se [propose] d'entreprendre pour améliorer son service en général.[78]

Cette annonce sera consignée sous forme de recommandation dans le rapport du Comité spécial de la radiodiffusion, soumis le 15 décembre 1951 à la Chambre des Communes[79]. Toutefois, ce n'est qu'en janvier 1953 que l'annonce officielle sera faite par le ministre Milton F. Gregg, député de la circonscription de York-Sunbury, au Nouveau-Brunswick[80]. Plus de deux ans se seront écoulés entre l'annonce de A. D. Dunton et l'ouverture de la station de radio CBAF (le 20 février 1954). Cet intervalle de temps peut s'expliquer

76. Ned Bossé à Adrien Pouliot, 11 juillet 1951, CÉA, Fonds Henri-P.-LeBlanc, 24-2-14. L'avocat, Adrien J. Cormier, recevra une lettre semblable de Bossé. Celui-ci lui conseille de ne pas faire de publicité autour de cette question, pour ne pas attirer l'attention des groupes opposés. Dans : Jean-Pierre Landry, *op. cit.*, p. 81.
77. Henri-P. LeBlanc, 28 août 1951, CÉA, Fonds Clément-Cormier, FCC 177-2921. Le destinataire n'est pas identifié, mais la lettre s'adresse au président et LeBlanc signe en tant que secrétaire du comité.
78. British United Press, « Ils sont à la recherche du meilleur endroit où situer un puissant poste français au N.-B. », dans *L'Évangéline*, 17 mai 1952, p. 1.
79. House of Commons, « Special Committee on Radiobroadcasting, 1951, Minutes of proceedings and evidence », Ottawa, F. A. Acland, p. 472, article nº 10 (notre traduction).
80. [Anonyme], « Il coûtera $265,000 – Puissance de 5,000 watts », dans *L'Évangéline*, 9 janvier 1953.

non seulement par la complexité de l'appareil administratif fédéral au regard du ministère du Revenu, du Comité spécial de la radiodiffusion et du Bureau des gouverneurs, mais aussi par la mise en œuvre de la construction de la station, qui nécessite des études sur le terrain, diverses consultations, des déboursés pour l'achat de l'immeuble et du terrain, des entrevues pour le choix du personnel, l'initiation des nouveaux employés, etc.[81]

L'ouverture du poste CBAF

Le 20 février 1954 a lieu l'ouverture officielle du poste CBAF. Les invités d'honneur, A. D. Dunton, Alphonse Ouimet et Adrien Pouliot, vont tour à tour prononcer une brève allocution. Celle de Pouliot retient notre attention, puisqu'elle consacre le caractère national de la radio française et qu'elle fait l'éloge de *« la noble vitalité de l'Acadie »*. Pouliot rend ainsi hommage aux ancêtres acadiens *« qui à travers deux siècles ont su [...] transmettre le magnifique flambeau constamment animé de la lumière de la foi et de la chaleur de l'espérance »*. Il exprime également son admiration aux chefs de file acadiens : *« Aucune mission n'est plus splendide que la vôtre... Dirigés par un brillant épiscopat et par des chefs laïques dévoués à l'extrême, vous grandissez sans cesse en nombre, en valeur et en influence. »*[82] Au-delà des discours, la radio joue un rôle fondamental de valorisation identitaire et devient un véritable point de repère culturel pour les minorités canadiennes-françaises. CBAF, qui vient de se joindre au réseau national français, peut désormais contribuer à préserver les droits fondamentaux de l'ensemble de la population francophone disséminée au Canada et à les intégrer à un projet de société qui permet de renforcer sa propre identité nationale.

L'hommage que rend aux Acadiens Madeleine Plouffe, de la station CFRG, en Saskatchewan, demeure évocateur de cette fusion des minorités canadiennes-françaises à plus d'un titre :

> Cette émotion qui vous empoignait en ce samedi soir mémorable, nous l'avons ressentie avec vous, en même

81. House of Commons, « Special Committee on Radiobroadcasting, 1951, Minutes of proceedings and evidence », Ottawa, F. A. Acland, p. 472, article nº 10 (notre traduction).
82. « Discours de Monsieur Adrien Pouliot, le 20 février 1954, à l'ouverture du poste CBAF, à Moncton », AUL, fonds Adrien Pouliot, P168, 3 p.

> temps que vous, tellement il est vrai que ces trois petits mots « Ici, Radio-Canada » nous tiennent tous, nous les auditeurs canadiens-français parsemés du littoral de l'Atlantique jusqu'aux montagnes Rocheuses.[83]

Au cours des semaines qui suivent, l'heure est à la réjouissance et aux espoirs suscités par la radio française. La causerie que donne Mgr Norbert Robichaud à CBAF, diffusée par toutes les stations du réseau français, reprend les thèmes chers aux Acadiens : *« la valeur et la nécessité même de la radio pour le maintien et l'amélioration de la langue parlée chez le peuple dans les milieux mixtes »*. La radio, soutient Mgr Robichaud, appuie et complète l'œuvre du journal *L'Évangéline,* en prolongeant son action formatrice dans les foyers avec ses programmes d'inspiration catholique et française, ses conférences et ses causeries[84].

Pour les responsables de la radio, CBAF ne représente qu'une première étape pour répondre aux besoins des Acadiens. Lors des premières discussions avec les intervenants de Radio-Canada, René Morin avait été on ne peut plus clair :

> Pour desservir les groupes canadiens-français qui habitent ces trois provinces, il serait nécessaire d'établir plusieurs postes à divers endroits, comme cela s'est fait pour l'élément anglais de la population, mais le coût de l'établissement et du maintien de ces postes serait très élevé, sinon prohibitif.[85]

Mgr Norbert Robichaud avait poliment répondu à cet argument, mais n'en demeurait pas moins déterminé : *« Je note les remarques que vous faites [...], mais nous sommes bien décidés à travailler jusqu'à la réalisation de nos désirs. »*[86] Le mémoire qu'avait remis Mgr Norbert Robichaud à René Morin lors de sa rencontre du 22 février 1950 démontrait clairement la disproportion des services entre la population francophone et anglophone[87]. Il n'est donc pas étonnant

83. Madeleine Plouffe, « Hommage à CBAF », dans *L'Évangéline*, 4 mars 1954, p. 4.
84. Mgr Norbert Robichaud, « Radio-Canada en Acadie », dans *L'Évangéline*, 8 mars 1954, p. 4–5.
85. René Morin à Mgr Robichaud, *op. cit.*, 23 février 1950, CÉA, Fonds Clément-Cormier, FCC 177-2920.
86. *Ibid.*
87. Le mémoire contient des données sur l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse (centre), la Nouvelle-Écosse (sud-est) et le Cap-Breton. Dans ce document, l'auteur mentionne le pourcentage de la

de constater, dès l'ouverture officielle du poste CBAF, que le journaliste Euclide Daigle écrit :

> Parmi les campagnes de revendication que L'ÉVANGÉLINE a conduites, celle demandant de la radio française n'a pas été des moindres [...] la radio doit réaliser l'unité chez les citoyens de langue française des Provinces Maritimes. Il est donc important d'atteindre les secteurs français de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Même au Nouveau-Brunswick, peut-on dire que le vaste comté de Gloucester est bien desservi de l'intérieur par le réseau français?[88]

Cet article contraste singulièrement avec la conférence de presse que donnait Alphonse Ouimet au lendemain de l'inauguration de CBAF. Comme le précise Euclide Daigle, celui-ci n'a pas fondé d'espoir pour réaliser par la radio l'unité au Nouveau-Brunswick français :

> Questionnés au sujet de la possibilité d'établissement de relais pour desservir ces groupes éloignés, les représentants de Radio-Canada ont déclaré que c'est là une question d'argent. Lorsque la Société jugera que la chose est financièrement pratique, et si la demande en vaut la peine, elle étudiera sérieusement la question.[89]

Cette citation, de poursuivre Daigle, contient des facteurs techniques et financiers qui limitent, en Acadie, l'influence du réseau français de Radio-Canada. Réussira-t-on à les surmonter? Nous l'espérons. Une telle déclaration, on en conviendra, ne suffit pas à convaincre l'élite acadienne de mettre fin au projet d'expansion de la radio dans les Maritimes, d'autant plus que Marcel Ouimet n'est pas l'homme de la situation, à en juger par la rencontre du père Cormier avec ce dernier, le 18 février 1950. Divers intervenants des provinces maritimes s'organisent pour dénoncer cette situation

population française pour chaque région, le nombre de postes, leur puissance totale et la langue privilégiée pour ces postes de radio. À noter que la version finale présentée à la Commission Massey est plus étoffée. CÉA, Fonds Clément-Cormier, FCC 177-2920.

88. Euclide Daigle, « Ici Radio-Canada... Ici », dans *L'Évangéline*, 20 février 1954, p. 3.
89. Euclide Daigle, « CBAF est en train de faire son chemin en Acadie », dans *L'Évangéline*, 30 juillet 1954, p. 4.

jugée arbitraire. Celle-ci connaîtra son apogée avec le dépôt des mémoires de diverses associations devant la Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision (Commission Fowler, 1955).

La Commission Fowler

Avant que l'année 1954 ne se termine, un groupe de la Nouvelle-Écosse a l'intention de présenter une demande aux membres du Bureau des gouverneurs pour que la radio puisse desservir la population de cette région[90]. D'autres groupes s'organisent également :

> Plusieurs pétitions ont déjà été envoyées à l'adresse des Directeurs de Radio-Canada. L'Association Acadienne d'Éducation agite la question depuis quelques années déjà; la Chambre de Commerce s'est mise de la partie. Une délégation représentant ces deux associations se rendra à Ottawa le 18 février [1955] dans le but de rencontrer les Directeurs de Radio-Canada.[91]

Toutes ces initiatives ont certes pour but de revendiquer plus de français dans les provinces maritimes, mais elles permettent, du même coup, de préparer le terrain à la présentation des mémoires lors du passage de la Commission Fowler, les 25 et 26 juin 1956, à Fredericton. C'est dire qu'il faudra attendre plus d'un an et demi avant que les divers représentants acadiens, notamment l'Association des instituteurs acadiens qui se préoccupe de la question de la radio, soumettent leur mémoire. Que se passe-t-il entre-temps? Y a-t-il de véritables progrès ou cette période est-elle est meublée de vœux pieux et de bonnes intentions? Force nous est de constater que toutes les instances dirigeantes, qu'elles soient d'ordre politique, religieux, éducatif ou économique, sont mobilisées pour faire front commun. Le mot d'ordre est lancé : *« Que les différentes associations patriotiques, économiques et religieuses fassent parvenir à l'un ou l'autre de ces délégués leurs résolutions […] La délégation veut montrer aux Directeurs de Radio-Canada qu'il s'agit des vœux de toute la population. »*[92] S'ajoutent à cette stratégie les informations

90. Euclide Daigle, « Pour de la radio française au sud-ouest de la N.-Écosse », dans *L'Évangéline*, 9 décembre 1954, p. 4.
91. Jean Hubert, « Radio française en N.-É. », dans *L'Évangéline*, 17 janvier 1955, p. 3.
92. *Ibid.*

provenant d'autres journaux, de la Presse canadienne et des rapports officiels de Radio-Canada qui font l'objet d'une analyse critique. L'article d'Émery Leblanc publié dans *L'Évangéline* fait état des coûts estimés pour l'établissement d'une station française dans les comtés de Digby et Yarmouth, en Nouvelle-Écosse. Selon Alphonse Ouimet, il coûterait *« environ $200,000 »* et *« le budget de cette société ne permet pas d'améliorer le service dans certaines régions sans réduire ailleurs »*[93]. Les informations qu'obtient le journaliste concernant les autres provinces, en particulier la Colombie-Britannique et l'Ontario, ont de quoi laisser les lecteurs perplexes :

> Quand on voit des chiffres comme ceux-là : 31 postes de relais pour une seule province, et même un poste relais dans une ville qui a déjà son poste, il est permis de se demander comment il se fait qu'il devient impossible de donner un poste de relais pour la population française du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse.[94]

Une des initiatives qui a un poids considérable relativement au développement de la radio française est celle provenant du milieu de l'éducation. Dans le domaine de l'enseignement, la radio est considérée comme un instrument d'éducation privilégié, car elle permet non seulement d'atteindre un public cible, les élèves, mais d'éduquer une plus large partie de la population. Ce qui fera dire à Molette Comeau qu'*« il y a un grand nombre d'émissions qui ont pour but d'instruire le public [et que] chaque programme radiophonique a sa valeur éducationnelle [...] Dans le domaine de l'éducation, c'est impossible d'ignorer la radio. »*[95] Les Acadiens sont très conscients de ce fait et font de la radio française leur cheval de bataille : pétition de l'Association acadienne d'éducation de la Nouvelle-Écosse acheminée aux gouverneurs de Radio-Canada en décembre 1954, délégation représentant l'Association acadienne

93. Émery Leblanc, « La radio française en N.-Écosse », dans *L'Évangéline*, 4 avril 1955, p. 4.
94. *Ibid*.
95. Molette Comeau, « La radio, instrument de culture », dans *L'Évangéline*, 2 mars 1953, p. 3. Voir également l'article de Émery Leblanc, « Du nouveau à CBAF », *L'Évangéline,* 9 novembre 1955, p. 2–3, où il affirme : *« Une éducatrice de carrière soulignait tout récemment l'amélioration considérable du français parlé à Moncton depuis l'ouverture du poste. »*

d'éducation, la Chambre de commerce de la baie Sainte-Marie (Clare) et le clergé du diocèse de Yarmouth qui se rend à Ottawa en février 1955, échange de correspondance de citoyens francophones de Fredericton avec Radio-Canada dans le but d'obtenir un poste de relais pour les émissions de CBAF — tous les efforts sont dirigés vers la radio, d'autant plus que le peuple acadien souhaite souligner le bicentenaire de l'Acadie à travers ce support.

Parmi les autres exemples de détermination, on note celui de l'adjoint au surintendant de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, J.-Gérard DeGrace. La correspondance qu'il entretient avec Adrien Pouliot et Alphonse Ouimet fait voir le désengagement financier de celui-ci et l'attitude prudente de celui-là. Malgré un effort légitime en vue d'obtenir gain de cause, ce chassé-croisé d'échanges le ramène à la case de départ. Dans un premier temps, DeGrace écrit à Adrien Pouliot et lui demande de construire un relais dans la région de Queenstown *« avec une puissance suffisante pour atteindre les régions de camp Gagetown, de Saint-Jean–Lancaster, de Fredericton et de Minto »*[96]. La réponse de Pouliot, si bienveillante soit-elle, ne fournit aucune solution concrète : *« Un relais à Saint-Jean n'apporterait pas grand-chose. Je crois qu'il serait bon que vous vous adressiez directement à ce sujet à monsieur Alphonse Ouimet […] spécialiste dans les questions techniques [qui] est certainement en meilleure position que moi pour vous faire des suggestions dans la circonstance. »*[97] La réponse de Ouimet n'est ni plus ni moins qu'une répétition de celle faite, quatre ans plus tôt, par René Morin à Mgr Norbert Robichaud. Ouimet écrit :

> [J]'ai demandé à nos ingénieurs d'examiner [votre] demande très sérieusement […] nos finances toutefois ne nous permettent pas pour le moment de donner suite à votre demande, car nous prévoyons déjà un déficit de deux millions cette année au service de la radio seulement. Cette question délicate et très sérieuse qu'est celle du financement futur de la Société doit être étudiée par une Commission royale sur la radiodiffusion […] Nul doute que cette Commission d'enquête sera intéressée vivement par les représentations que

96. J.- Gérard DeGrace à Adrien Pouliot, 19 octobre 1955, CÉA, Fonds Clément-Cormier, FCC 177-2914.
97. Adrien Pouliot à J.-Gérard DeGrace, 14 novembre 1955, CÉA, Fonds Clément-Cormier, FCC 177-2914.

> pourront lui faire certains groupes au sujet de la réception inadéquate de nos émissions.[98]

Malgré ce coup d'épée dans l'eau, tous les efforts déployés jusqu'à présent par les divers intervenants ne sont pas vains, puisqu'ils permettront, comme nous l'avons déjà précisé, de rectifier le tir et d'être mieux préparés lors de la présentation des mémoires à la Commission Fowler. À preuve : le mémoire de l'Association des instituteurs acadiens, présenté le 26 juin 1956 aux membres de la commission, brosse un portrait exact de la situation, en indiquant que les régions de la Baie Sainte-Marie en Nouvelle-Écosse et de Fredericton, Saint-Jean, Gagetown, Lancaster et Minto au Nouveau-Brunswick sont incapables de capter les programmes français.

Cela dit, la question posée par le président de la commission, Robert Fowler, ramène, selon Émery Leblanc, tout le problème à un facteur unique (nous devinons aisément qu'il s'agit d'argent) : comment se fait-il, demande le président, que dans l'Ouest canadien la population française, qui est pourtant bien plus clairsemée qu'au Nouveau-Brunswick, ait réussi à fonder quatre postes radiophoniques et à les maintenir, alors qu'au Nouveau-Brunswick, on veut tout obtenir de Radio-Canada?[99] Sans porter préjudice au président, nous pouvons faire deux observations : la première, d'ordre technique et financier, est, selon nous, suffisamment détaillée par Émery Leblanc et ne laisse aucun doute sur l'exactitude de ses arguments. Comme deuxième observation, rappelons la fameuse maxime « comparaison n'est pas raison », puisque le contexte de la radio dans l'Ouest repose, en bonne partie, sur une campagne de souscription des communautés francophones du Canada, semblable à celle de *L'Évangéline*.

Il semble donc difficilement envisageable pour les gens de l'Est de demander qu'on les appuie financièrement une seconde fois. Et le recours à un appui financier provenant uniquement de la population française des Maritimes ne nous apparaît pas plus logique : *« parce que nous avons fait un effort considérable pour ce journal, il aurait été assez difficile de tendre la main une deuxième*

98. Alphonse Ouimet à J.-Gérard DeGrace, 1er décembre 1955, CÉA, Fonds Clément-Cormier, FCC 177-2914.
99. Émery Leblanc, « La Commission Fowler », *L'Évangéline*, 27 juin 1956, p. 4.

fois pour fonder les trois ou quatre postes nécessaires, ce qui aurait demandé plus d'un demi-million, bien plus que nous avons obtenu pour le journal »[100]. Et, comme le rappelle si bien Émery Leblanc :

> Quant aux regroupements plus isolés, comme ceux du diocèse de Yarmouth, et les autres moins nombreux, il est évident qu'il est pratiquement inutile pour eux de songer à financer un poste privé […]. Il aurait été difficile de recueillir des fonds partout en Acadie pour fonder un poste à Moncton, dont le rayonnement aurait été limité à la région de Moncton.[101]

Pas étonnant que la formule « si nous demandons tant, c'est que nous avons reçu si peu » de l'Association acadienne d'éducation devienne un slogan si populaire[102].

Un des autres aspects qui retiennent notre attention est celui de la dichotomie entre culture et économie. L'extrait du Groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion (mieux connu sous le nom de Caplan-Sauvageau) donne matière à réflexion :

> Mais existerait-il une nation canadienne si l'on choisissait toujours la voie la moins onéreuse? Depuis près d'un siècle, les Canadiens ont toujours répondu dans le même sens, quels que soient leur parti ou leur origine ethnique. Nous sommes disposés, par une aide financière ou autrement, et par voie de stimulation consciente, à compenser les désavantages qui résultent chez nous de la géographie d'une population clairsemée et de nos vastes distances. Nous acceptons cela comme une fonction légitime du gouvernement du Canada.[103]

Peut-on penser que la question soulevée par Robert Fowler — qui ramène, selon Émery Leblanc, tout le problème à un facteur unique — priorise l'économie plutôt que la culture et non l'inverse?

100. *Ibid*.
101. *Ibid*.
102. « Mémoire de l'Association acadienne de l'éducation du Nouveau-Brunswick à la Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision », s.d., p. 5, CÉA, fonds Association acadienne de l'éducation. Voir également Euclide Daigle, « Si nous demandons tellement, c'est que nous avons reçu si peu », dans *L'Évangéline*, 27 juin 1956, p. 1. Nous invitons le lecteur à se référer au chapitre 5 du présent document : Alain Canuel, « Adrien Pouliot et le développement… », *op. cit.*; sur Internet : http ://www.manuscritdepot.com/a.alain-canuel.1.htm.
103. G. L. Caplan et F. Sauvageau, *Rapport du Groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion*, Ottawa, Approvisionnements et services Canada, 1986, p. 13.

Nous serions enclin à répondre par l'affirmative, mais limitons notre réflexion en citant la Fédération francophone hors Québec, qui s'exprimait devant le Groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion :

> [J]e veux rappeler à ceux qui voudraient utiliser le prétexte que ce que nous demandons, c'est-à-dire l'égalité en matière de radiodiffusion, coûte trop cher, que, lorsqu'il s'agit de la survie et de l'épanouissement des communautés francophones du pays, les considérations quantitatives d'ordre économique seules n'ont pas leur place. Si nous voulons maintenir la fédération canadienne, nous devons assurer, par tous les moyens, l'existence de communautés françaises fortes et dynamiques partout à travers le pays.[104]

Les recommandations du rapport Fowler

Le 15 mars 1957, la première partie du rapport Fowler est publiée. On y fait état de la concentration des populations françaises dans le centre méridional du Nouveau-Brunswick, dans l'ouest de la Nouvelle-Écosse et dans l'île du Cap-Breton. Le rapport indique également :

> [On y] trouve des groupes considérables de Canadiens de langue française que n'atteint aucun service de T.S.F. ou de télévision de langue française. Ces auditeurs de langue française constituent des groupements assez compacts. Les plus considérables sont ceux des comtés de Digby et de Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, et ceux de la région de Saint-Jean et de Fredericton, au Nouveau-Brunswick.[105]

Les comtés et régions mentionnés dans le rapport sont exactement ceux qui, depuis longtemps, préoccupent les élites acadiennes.

À maintes reprises, les représentants acadiens ont fait valoir auprès de Radio-Canada l'urgence de la situation, mais il leur

104. Fédération francophone hors Québec, « Mémoire au groupe de travail sur la politique de radiodiffusion », novembre 1985, p. 14, cité par Diane Lemire, « Une heure plus tard dans les Maritimes : profil des Acadiens et de leurs services en français de radiodiffusion », mémoire de maîtrise, UQAM, septembre 1987, p. 126.

105. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la radio et télévision*, Ottawa, Edmond Cloutier, Imprimeur de la Reine, 15 mars 1957, p. 270 (désormais nommé Rapport Fowler).

faudra réitérer leur démarche auprès des commissaires afin que ces derniers reconnaissent :

> [P]ar bonheur, l'importance numérique et la densité de ces groupements des provinces maritimes, et le peu de distance qui les sépare du poste du réseau français situé à Moncton, permettent de les desservir à peu de frais, tant pour la mise de fonds que pour l'entretien au moyen d'un ou deux postes de relais de 250 watts et d'une demi-douzaine au plus de transmetteurs de basse puissance très bon marché.[106]

Profitant de cette conjoncture favorable, les auteurs du rapport poursuivent en écrivant : *« Radio-Canada devrait étudier sans trop tarder les moyens à prendre pour mettre ses services français de T.S.F. à la disposition des groupes compacts d'auditeurs de langue française des Maritimes actuellement hors de portée de ces services. »*[107] Le 15 juillet 1959, le Bureau des gouverneurs approuve une *« requête de Radio-Canada demandant l'autorisation d'établir sept postes d'une puissance de 40 watts chacun dans les provinces maritimes, reliés au réseau de radio de langue française »*[108].

Conclusion

Les premières démarches de la radio française dans les Maritimes datent de 1939 et ce n'est qu'en 1959 que la majorité des Acadiens pourront en bénéficier pleinement. Il aura fallu deux commissions royales d'enquête pour éveiller la conscience nationale des décideurs publics et *« améliorer quelque peu les services destinés aux centaines de milliers de Canadiens qui demeurent dans les régions [du] pays à population clairsemée… »*[109] L'importance qu'il y a à posséder une radio française en Acadie a maintes fois été démontrée. Elle s'inscrit dans la suite logique de cette mobilisation populaire du début des années 1940, qui poursuit trois objectifs, dont celui d'agrandir et de diversifier

106. *Ibid*. Voir aussi Émery Leblanc, « La radio et la télévision pour les Acadiens », dans *L'Évangéline*, 18 juillet 1957, p. 4.
107. *Ibid.*
108. [Anonyme], « Cinq en Nouvelle-Écosse et deux au Nouveau-Brunswick – Ils seront reliés au réseau français. La télévision anglaise à New Carlisle retardée », dans *L'Évangéline*, 16 juillet 1959, p. 1.
109. Rapport Fowler, *op. cit.,* p. 236.

le réseau institutionnel de la communauté acadienne[110]. Les minorités francophones des provinces maritimes ont survécu et se sont développées grâce à un investissement constant dans ce qu'on pourrait appeler la gouvernance communautaire, c'est-à-dire les formes d'organisation qu'elles se sont données afin de se constituer en collectivité et d'influer sur les pouvoirs publics[111]. L'élite acadienne qui a contribué au développement de la radio française fait partie de cet univers social cohérent. C'est grâce à la relation étroite que ces parties prenantes entretiennent entre elles que la mise sur pied d'une radio acadienne et, plus tard, celle des stations relais est devenue réalité à la fin des années 1950. Le rôle prépondérant du clergé acadien, des chefs de file dans les domaines politique, économique et social et le soutien des organismes et associations ont permis de faire prendre conscience à la population des possibilités de la radio comme instrument essentiel d'une vie sociale organisée. Sur la base de ce constat, CBAF, comme les autres stations régionales du Canada, a produit des émissions locales aux heures de grande écoute et a rempli sa grille horaire avec des émissions en provenance de Montréal, notamment. Selon Thérèse Boutin :

> Cette situation — qui perdure depuis près de 40 ans, soit depuis l'ouverture des premières stations régionales — est loin d'être idéale, car les auditeurs de la radio de Radio-Canada en région, et à plus forte raison en milieu minoritaire, ne se reconnaissent pas toujours dans ces émissions.[112]

Malgré des efforts considérables pour présenter une programmation à la mesure des Acadiens, ces résultats ne suffiront pas. Après deux décennies d'écoute de la radio française, et souvent même anglaise,

110. Marcel Martel, *op. cit.*, p. 47–48.
111. Marc L. Johnson, « Gouvernance communautaire de la minorité francophone : un patrimoine culturel », dans *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française*. Sur Internet : http ://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-360/Gouvernance%20communautaire%20de%20la%20minorité%20francophone%20 :%20un%20patrimoine%20culturel#.WJx9Exh7QwQ
112. Thérèse Boutin, « La radio de Radio-Canada et les minorités francophones : s'adapter… ou se marginaliser », dans Michel Beauchamp et Thierry Watine (dir.), *Médias et milieux francophones*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 167.

la population acadienne va revitaliser sinon transformer son espace radiophonique.

Au début des années 1980, les principaux acteurs de la radio ne représentent plus uniquement l'élite acadienne. Nous assistons à une prise en charge, par la population, d'une nouvelle forme de communication de masse : la radio communautaire. Favorisée comme vecteur d'information et de transmission des valeurs, tout en ayant pour mission le développement et l'épanouissement des communautés acadiennes, la radio communautaire fait naître du même coup la diversité des pratiques langagières[113] et évolue en contrepoint des radios privées et d'État. Force est de constater que la station CBAF ne répond plus pleinement aux attentes de la population acadienne. En 1980, Francine Lalonde, auteure d'une étude sur les communications en Acadie, conclut que *« la communauté acadienne en tant qu'entité distincte, mais minoritaire, n'a pas, actuellement en mains les outils nécessaires lui permettant de mieux se connaître et de s'épanouir »*, d'où cette volonté de la population acadienne de se doter d'un outil de communication à son image[114]. La radio communautaire vient combler en grande partie ce besoin. Néanmoins, nous pouvons affirmer que la station CBAF a marqué un jalon important dans l'évolution de la radio acadienne en reliant l'Acadie au réseau français pancanadien et en instaurant une plate-forme de diffusion de la culture acadienne.

113. Voir à ce sujet, l'article de Annette Boudreau et Stéphane Guitard : « Les radios communautaires : instrument de francisation », dans *Francophonies d'Amérique*, nº 11, 2001, p. 123–133.

114. Francine Lalonde, « L'Acadie sur la même longueur d'onde : pour un plan de développement des médias électroniques au Nouveau-Brunswick », rapport présenté à la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, juin 1980, p. 5. Voir également : Marie-Linda Lord, « Les médias acadiens du Nouveau-Brunswick : entre monopole de presse et prise de parole citoyenne », dans Michel Beauchamp et Thierry Watine (dir.), *op. cit.*, p. 21–46. La station CKRO-MF, citée par Marie-Linda Lord (*op. cit.*, p. 33), demeure un exemple typique où *« la radio communautaire appartient à sa collectivité et parle d'elle avec elle »*.